



RÈGLEMENT OFFICIEL

Chaque seconde compte quand vous n'avez que 48h pour faire un film !

Objectif : Ecrire, tourner et monter un court-métrage en 48 heures

Le travail d'équipe et une grande concentration vous aideront à développer un travail de qualité qui sera projeté devant un public exigeant et impatient.

Les règles suivantes sont valables pour chaque groupe participant:

1. Horaires: The Paris 48 Hour Film Project – Faire un film en 48h (48HFP) se déroule entre un vendredi 19h et le dimanche suivant 19h. Il s'agit de la « période officielle »

Chaque équipe participante devra avoir terminé son film à temps pour le déposer aux organisateurs du festival dans un lieu à déterminer à Paris intra muros avant 19h30 le dimanche. Seuls les films déposés avant cet horaire seront projetés en compétition. Pour ceux qui arriveront entre 19h30 et 23h59, ils seront projetés hors compétition. Les autres ne seront pas projetés.

2. Tout le travail créatif doit avoir lieu dans cette « période officielle » de 48 heures et seulement dans cette période. :

Ecriture du scénario
Tournage

Répétitions
Montage

Création des costumes
Son & Musique...

3. Le seul travail autorisé en amont de cette « période officielle » est :

Mise en place de l'équipe
Choix de l'équipement

Casting
Repérages et choix des lieux de tournages

4. Tous les plans doivent être tournés dans la « période officielle » de 48 heures. Aucune image d'archives ou plan tourné ou créés en dehors de cette « période officielle » ne peuvent être utilisés. L'animation et les effets spéciaux sont autorisés mais doivent être créés dans la « période officielle » de 48 heures.

5. Chaque équipe participante doit avoir un représentant officiel à la soirée de lancement de « The 48 Hour Film Project – Faire un film en 48h » le vendredi soir.

- Lors de cet événement, chaque équipe tirera au sort le genre de son film.
- En sus, chaque équipe se verra attribuer trois éléments spécifiques à intégrer dans le film, tels qu'un personnage, un accessoire et une ligne de dialogue.
- Le personnage et l'accessoire doivent apparaître à l'écran.
- La ligne de dialogue peut-être parlée, chantée et/ou écrite. Si elle est prononcée en langue non française, elle devra être sous-titrée.
- ***Pour être considéré comme un « film officiel 48HFP », chaque film doit respecter le genre qui lui a été attribué et faire apparaître à un moment ou à un autre les trois éléments spécifiques.***



6. L'intégralité de l'équipe, artistique – production - technique, est bénévole.
7. Les films doivent avoir une durée comprise entre 4 minutes et 7 minutes.
8. Le générique à la fin du film est limité à un maximum de 60 secondes qui peuvent s'ajouter à la durée du film citée en paragraphe 7.
9. Tout type de caméra peut être utilisée. Toutefois un maximum de deux caméras est autorisé.
10. Effets et enregistrements sonores : Les enregistreurs audio sont autorisés en plus de la restriction de deux caméras citée en paragraphe 9. Comme pour la musique, les effets sonores préenregistrés sont autorisés mais vous devez en détenir les droits.
11. Les films terminés doivent être au format PAL et sur support mini DV (recommandé), DVD ou VHS. Nous recommandons que chaque équipe nous remette deux exemplaires du film terminé. Si nous sommes dans l'impossibilité de visionner le film sur notre matériel, il sera disqualifié.
12. Avant le début du film, il est impératif d'avoir :
 - 5 secondes de barres et tons
 - 5 secondes de noir
 - Nom de l'équipe, date, ville, titre et genre
 - 2 secondes de noir
 - Votre film
13. Si le film est tourné en 16/9 et/ou en anamorphique, il doit être letterboxed . Le projecteur ne sera pas configuré pour adapter l'image.
14. Le producteur / Team Leader de chaque groupe devra remettre une copie papier signé et daté des « Accords Participants » avant le lancement de la compétition. Envoi par poste ou remis en main propre le jour J.
15. Le producteur / Team Leader doit remettre le « Certificat de tournage en 48h » avec son film fini, certifiant le respect et l'application des règles.
16. Chaque équipe doit faire signer aux artistes, techniciens, propriétaires ou responsables de lieux de tournage leur décharge respective (à télécharger sur le site du 48HFP) et les remettre à l'organisation avec leur film fini. Le film ne sera pas projeté si les décharges ne sont pas remises.
17. Le contenu de chaque film est laissé au libre-arbitre de chaque équipe. Cependant les organisateurs se réservent le droit de ne pas projeter un film comportant des scènes explicitement pornographiques.
18. Musique : Les équipes participantes sont encouragées à travailler avec un compositeur et créer une musique originale. Nous réalisons néanmoins la difficulté d'une telle entreprise. Il est donc possible pour une équipe participante d'utiliser une musique existante **si et seulement si** l'équipe participante possède les droits de celles-ci.



19. Chaque film doit inclure la mention suivante :

« Film réalisé dans le cadre de « The 48 Hour Film Project 2006 – Faire un film en 48h. »

20. Pour être considéré comme un « Film Officiel 48HFP », chaque équipe et son film doivent suivre les règles citées dans le présent document. Les organisateurs se réservent le droit de ne projeter que les « Films Officiels 48 HFP ».

21. Tous les « Films Officiels 48 HFP » sont éligibles pour le titre de « Meilleur Film de Paris ». Le « Meilleur Film de Paris » sera par la suite éligible au titre de « Meilleur Film 48 HFP 2006 ». Un jury sélectionné par les organisateurs attribuera les prix.

22. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter ces règles à tout moment avant le début de la « période officielle de 48 heures»